

Annexes

Annexe 1 : Objectif AAC 2024 : 2 CRT par DAC

Annexe 2 : Offre d'expertise

Annexe 3 : Volet 1 - Exemples de prestations

Annexe 4 : Territoires pour le déploiement de la mission de CRT

Annexe 5 : Volet 2 – Détail des prestations « socle » par domaine d'intervention

Annexe 6 : Dossier de candidature pour le déploiement de la mission de centre de ressource territorial à destination des personnes âgées en Région Ile-de-France

Annexe 1 : Objectif AAC 2024 - 2 CRT par DAC

Sur le plan national, il est prévu le déploiement de 500 CRT d'ici 2030.

Au regard de la proportion des personnes âgées de plus de 75 ans (GIR 1 à 4 projeté à 2025), la mise en place de 62 CRT est prévue sur la Région Île-de-France.

L'AAC 2024, intervenant en complément de celui publié en 2023, vise dès lors à déployer **26 CRT** au 1^{er} janvier 2025, dans l'objectif de déployer deux CRT sur chaque territoire de dispositif d'appui à la coordination (DAC) des 8 départements franciliens.

La répartition détaillée par département est mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Département	Nombre de DAC par département	Répartition à terme des CRT	Nombre de lauréats retenus en 2023	Nombre de DAC non couverts en 2023	Nombre de lauréats prévisionnels en 2024
75	6	10	3	3	7
77	2	7	3		2
78	2	8	2		2
91	2	7	2		2
92	3	9	1	2	5
93	2	7	2		2
94	2	8	2	1	3
95	3	6	3		3
Total	22	62	18	6	26

Annexe 2 : Offre d'expertise

Institutionnels et financiers	ARS Conseil départemental Commune et intercommunalité
Filière de soins	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes L'appui soins palliatif territorial : l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) L'appui gériatrique territorial (partie intégrante de la filière de soins gériatrique territoriale) et notamment les équipes mobiles gériatriques (EMG) Equipes mobiles d'hygiène (EMH) L'équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) Etablissements de santé (MCO/SMR/USLD/UCC) et notamment les hôpitaux de proximité Etablissements et services de santé mentale
Aide et soins à domicile	SAAD, SSIAD, SPASAD, futurs services autonomie à domicile. L'hospitalisation à domicile (HAD) Equipe PRADO pour les personnes âgées Equipes spécialisées Alzheimer (ESA) Equipes spécialisées Maladies Neurodégénératives (ESMND) Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (EAAR) Equipes médico-sociales APA
Prévention de la perte d'autonomie	Associations Caisses et mutuelles Centres sur les aides techniques
Aide aux aidants	PFR du territoire Associations d'aide aux aidants Représentants du CVS Autres acteurs qui proposent du répit au domicile
Vie sociale et citoyenne	Associations dédiées
Professionnels libéraux	Médecin traitant Equipes de soins libérales (IDEL) Organisations d'exercice coordonnées : Equipes Soins Primaires, CPTS, MSP, centres de santé Pharmacies d'officine
Coordination locale	Dispositif d'appui à la coordination (DAC) : rassemble le dispositif MAIA, la plateforme territoriale d'appui (PTA), la coordination territoriale d'appui (CTA de PAERPA), des réseaux de santé et parfois le CLIC.
Autres établissements	Etablissements hébergeant des personnes âgées Résidences autonomie Porteurs des habitats inclusifs du territoire Résidences Services Séniors (RSS)

Annexe 3 : Volet 1 - Exemples de prestations proposées

Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'actions de télésanté pour répondre aux besoins et améliorer le suivi des résidents - Accessibilité à des consultations avancées de professionnels de santé spécialisés ouvertes aux personnes âgées vivant à domicile, en résidence autonomie ou résidants d'autres établissements - Mise à disposition des temps de professionnels pour intervenir dans d'autres établissements - Organisation de consultations IDE de dépistage des fragilités et/ou de problématiques spécifiques - Organisation de campagnes de vaccination pour les personnes âgées du territoire, à domicile, au sein de l'EHPAD porteur ou partenaire ou d'autres établissements ainsi que pour leurs aidants - Ouverture d'actions de prévention collectives aux personnes âgées ne bénéficiant pas d'une prestation d'hébergement - Lutter contre les chutes des personnes âgées : déployer au moins une activité en lien avec le plan antichute des personnes âgées
Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au maintien du lien social - Partage des temps de repas - Mise en place d'activités culturelles, ludiques et sportives - Développement d'actions ayant pour objectif de renforcer les liens intergénérationnels - Apport d'un soutien aux aidants par des partenariats avec les PFR - Sensibilisation des aidants - Organisation d'échanges de pratiques entre aidants et professionnels
Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'actions d'information, de sensibilisation à destination des professionnels et des bénévoles - Organisation de campagnes de vaccination pour les professionnels intervenant auprès de personnes âgées

Annexe 4 : Territoires pour le déploiement de la mission de CRT

Dans le cadre du présent AAC, il est prévu le déploiement de **26 CRT** au 1^{er} janvier 2025 sur les 8 départements franciliens.

Le déploiement du volet 1 porte sur le territoire du DAC.

Le territoire de déploiement du volet 2, nécessairement plus restreint afin de garantir une logique de proximité, devra être précisé dans le dossier de candidature.

Cartographie des DAC en Ile-de-France :



Ouverture tout âge toute pathologie au 1^{er} janvier 2023 :

- M2A-DAC Nord-Est (9, 10, 19)
- M2A-DAC Nord-Ouest (8, 17, 18)
- M2A-DAC Ouest (7, 15, 16)
- M2A-DAC Est (11, 12, 20)
- M2A-DAC Centre (1 à 6)
- M2A-DAC Sud (13, 14)

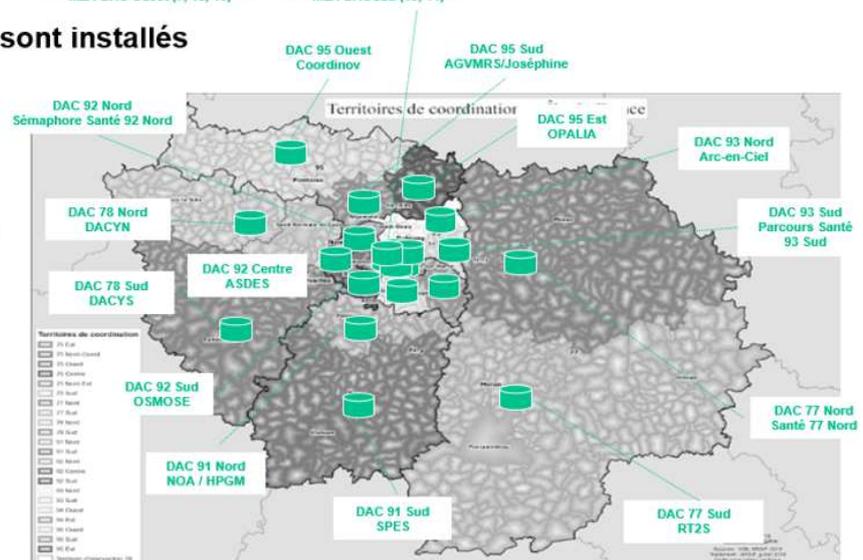
DAC labellisé

Les 22 DAC d'Ile-de-France sont installés

Il y en a dans toute l'Ile-de-France ... et dans toute la France.

Trouver votre DAC par commune et l'appeler :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/les-dispositifs-dappui-la-coordination-dac>



Annexe 5 : Volet 2 – Détail des prestations « socle » par domaine d'intervention

Sécurisation du domicile et adaptation du logement	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation du domicile sur préconisations d'un ergothérapeute : évaluation des besoins et aide aux démarches nécessaires aux aménagements constitués d'aides techniques, technologiques, domotiques dont des dispositifs de télésanté et de liaison numérique – un pack domotique (2) peut être proposé. - Mise en place d'un dispositif de téléassistance 24h/24 et 7j/7 au sens de téléalarme reposant sur la levée de doute et faisant le lien avec l'astreinte soignante de l'accompagnement renforcé (selon le libre choix du bénéficiaire) - la solution doit être supérieure à une téléassistance classique en regard des objectifs du dispositif et de la population accompagnée. Il peut s'agir d'un système de téléassistance 24h/24 et 7j/7, par visio-assistance avec tablette connectée à l'astreinte de nuit par exemple.
Gestion des situations d'urgence ou de crise	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'une solution d'accueil d'urgence dans un EHPAD du territoire : 24h/24 dans la mesure du possible, sur une place HT-SH ou HTU pour limiter le reste à charge. - Organisation d'interventions à domicile par un professionnel de santé d'astreinte de nuit (IDE / aides-soignants / assistants de soins en gérontologie) de façon graduée et en réponse aux besoins ponctuels (en complément des gardes itinérantes de nuit financées par l'APA). => ces interventions peuvent être proposées en dehors des situations d'urgence pour répondre à des besoins spécifiques (troubles cognitifs, MND).
Coordination renforcée	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination renforcée des différents intervenants au domicile du bénéficiaire au-delà des volets soins et accompagnement via le suivi consolidé du plan d'accompagnement : assurer le partage de l'information et le maintien du lien entre les intervenants salariés, prestataires, le médecin traitant, les professionnels paramédicaux de ville et les aidants au moyen d'outils adaptés (SI, MSS, cahier de liaison numérique, PPCS...). - Mise en place d'interventions complémentaires de professionnels (psychologue, diététicien, psychomotricien) en réponse aux besoins ponctuels. - Mise en place d'actions de détection / surveillance des facteurs de risque : chute, dénutrition, troubles cognitifs – ces actions participent au suivi gériatrique du bénéficiaire et peuvent donner lieu à des orientations vers des structures et ressources adaptées. - Organiser les transitions hôpital / ville / domicile. - Assistance à la réalisation de téléconsultation médicale.
Continuité du projet de vie / lutte contre l'isolement	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des parcours de vie et actions de promotion de la santé : mise en place d'actions d'éducation thérapeutique du patient, d'activités de prévention. - Activités favorisant la vie sociale du bénéficiaire, de loisirs / lutte contre l'isolement et la fracture numérique. - Gestion des transports liés aux prestations de soins, à la participation à la vie sociale. - Aide aux démarches administratives d'accès aux droits, aux soins...
Soutien de l'aidant	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un partage d'information régulier avec l'aidant du bénéficiaire. - Orientation vers des solutions de répit et d'accompagnement souple pour les proches aidants en articulation avec la PFR du territoire qui propose une orientation vers des solutions d'accueil séquentiel (jour-nuit-soirée), de répit en dehors et au domicile => l'équipe d'accompagnement renforcé peut proposer un soutien psychologique ponctuel de l'aidant ainsi que des formations/sensibilisations.

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Pour le déploiement de la mission de centres
de ressources territoriaux à destination des
personnes âgées en Région Ile-de-France**

Autorité responsable de l'appel à candidatures :

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

13 rue du Landy

Le Curve

93200 Saint-Denis

Date de publication de l'avis de l'appel à candidatures : 2 avril 2024

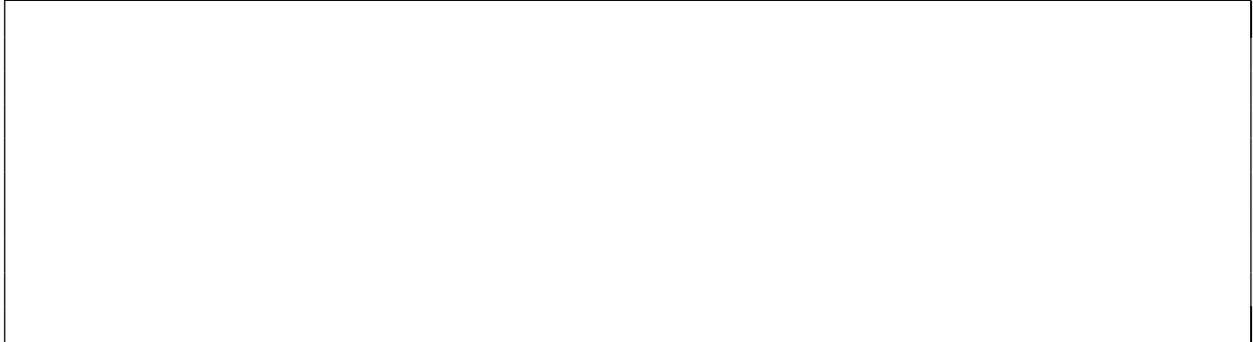
Date de limite de dépôt des candidatures : 30 juin 2024 inclus

Pour toute question : ars-idf-aap-medicosocial-pa@ars.sante.fr

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre un dossier de candidature précis et concis.

II. ETAT DES LIEUX

2.1. PRESENTATION ET EXPERIENCE DU PORTEUR, CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DU PUBLIC CIBLE



2.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS, DES SERVICES ET DE L'OFFRE



2.3. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET DES BESOINS



III. PRÉSENTATION DU PROJET

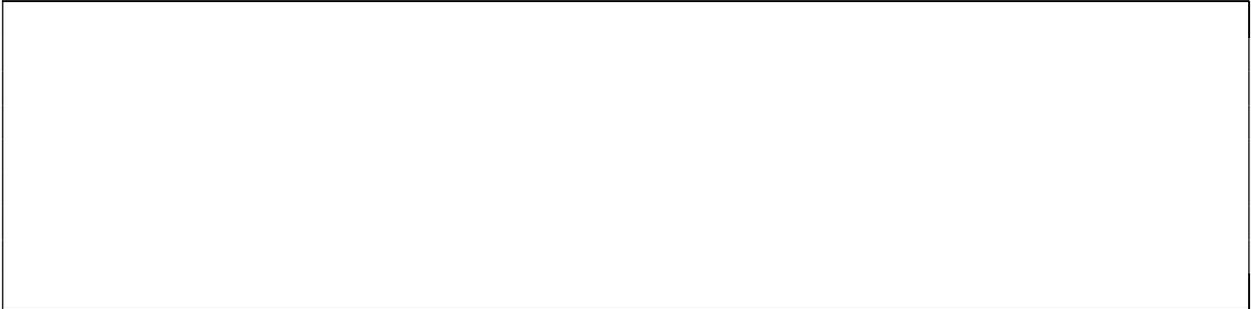
3.1. LES OBJECTIFS DU PROJET ET LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Décrire notamment quelles sont vos motivations à réaliser ce projet et le périmètre d'intervention pour chaque volet du CRT

3.2. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

3.3. LE CHOIX DU MODELE ORGANISATIONNEL DU CRT

3.4. LA GOUVERNANCE DU CRT



3.5. LES OUTILS EXISTANTS DE PARTAGE D'INFORMATION ENTRE LES ACTEURS



3.6. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLES ET UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Décrire les différents jalons du projet, des rencontres nécessaires, des outils complémentaires à développer, des modifications de l'organisation interne, etc.



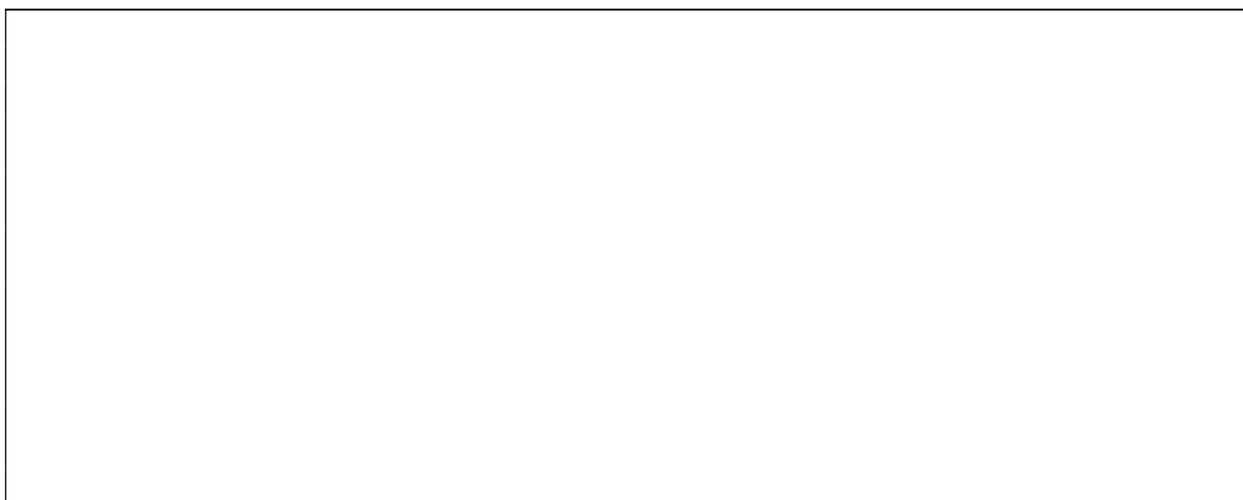
3.7. LE PLAN DE COMMUNICATION ET DE PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DU DISPOSITIF AUX PARTENAIRES



IV. LE FONCTIONNEMENT DU CRT

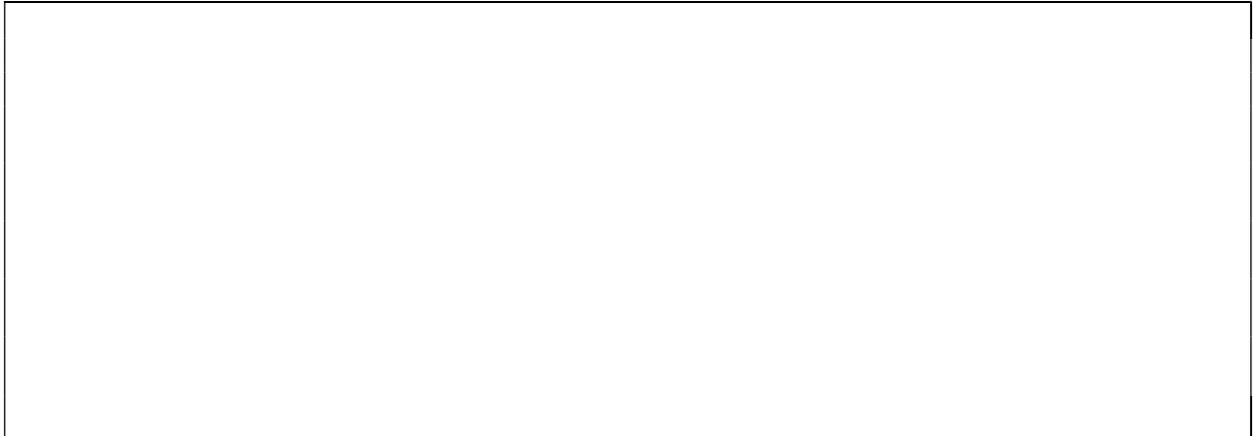
4.1 DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DU CRT

Détailler en particulier les actions prévues au volet 1 et au volet 2 (objectif, description de l'action, résultats attendus, territoire, calendrier et indicateurs de suivi), le modèle organisationnel du volet 2



4.2 PARTENARIATS EXISTANTS ET ENVISAGÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF (dont articulation avec le DAC du territoire)

Décrire l'ensemble des partenariats par volet, leur animation, les rôles et des modalités de coopération entre professionnels, etc.



V. PIÈCES À JOINDRE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces permettant d'attester les modes de collaboration avec les organismes partenaires, les modalités des partenariats formalisés, de l'ancrage du porteur du projet dans le tissu national et/ou local.

- *Un budget prévisionnel ;*
- *Un relevé d'identité bancaire ;*
- *Les statuts signés et datés (pour les établissements sous statuts associatifs).*